



**FEDERATION EUROPEENNE DES MEDECINS SALARIES
EUROPEAN FEDERATION OF SALARIED DOCTORS**

Registered Office/Siège
Social :
39, rue Victor Massé
F-75009 Paris/France
Tel. +33 1 48 78 80 41
Fax +33 1 40 82 98 95
<http://www.fems.net>

Presidency:
Dr. Claude Wetzel
Hôpitaux Universitaires
F-67098 Strasbourg/France
Tel +33 3 88 12 70 77 ou 76
Fax +33 3 88 12 70 74
claude.wetzel@chru-strasbourg.fr

Permanent Secretariat:
Mrs Brigitte Jencik
Rue Guimard 15
B-1040 Brussels/Belgium
Tel. + 32 2 280 46 80
Fax + 32 2 280 47 80
e-mail: info@fems.net

Le Président

Monsieur le Ministre,

En février de cette année, le Sénat et la Chambre des Députés italiens ont approuvé la nouvelle « Loi de Sécurité » proposée par la Ligue du Nord et soutenue par votre gouvernement, dont un article autorise les médecins à dénoncer aux autorités les patients immigrants en situation irrégulière.

Outre que cette mesure n'aura pas l'effet escompté du point de vue de l'infectiologie, car elle va favoriser l'expansion des maladies infectieuses de manière clandestine, elle revêt un aspect choquant pour les médecins salariés européens, essentiellement hospitaliers et travaillant dans des établissements sanitaires locaux et régionaux, regroupés dans notre Fédération Européenne. En effet, la délation de patients venus confier leur santé aux médecins en toute confiance n'est pas acceptable aussi bien du point de vue moral, éthique que déontologique. C'est faire jouer aux médecins un rôle administratif qui n'est pas le leur, créant un lien de dépendance entre les médecins et les autorités administratives et judiciaires qu'aucun médecin digne de ce nom ne peut accepter. Ce lien honteux est contraire au « serment d'Hippocrate » et au texte de votre Constitution nationale.

Cette mesure a été dénoncée par des responsables médicaux éminents de votre pays : l'Association des Médecins Catholiques, Caritas, Médecins Sans Frontières Italie, la Società Italiana di Medicina delle Migrazioni, l'Osservatorio Italiano Giuridici sull'Immigrazione, l'Osservatorio Italiano sulla Salute Globale et l'Association Nationale des Médecins (FNOMCEO).

Lors de la dernière Assemblée Générale tenue à Bruxelles le 12 juin 2009, les délégations unanimes de notre Fédération Européenne ont tenu à exprimer leur indignation et m'ont chargé de vous en faire part. Nous apporterons notre total soutien dans leur combat contre cette mesure aux organisations médicales italiennes membres de la FEMS : CIMO-ASMD, ANAAO, ANPO, AAROI, SNR, y compris par des recours juridiques devant les instances italiennes et/ou européennes.

Recevez Monsieur le Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Strasbourg, le 6 juillet 2009

Dr Cl. WETZEL

Prof. Renato BRUNETTA
Ministro della Pubblica Amministrazione e l'Innovazione
Corso Vittorio Emanuele II°
I-00186 ROMA